

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2015

 Syndicat du
VAL DE LOIRE

Population desservie : 81 648 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation territoriale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI au niveau du syndicat du Val de Loire : Val de Loire Montjean (UDI A), Val de Loire Taizé Cébron (UDI B), Val de Loire Taizé (UDI C), Val de Loire Cébron (UDI D).

La distribution d'eau est assurée par Veolia – Compagnie Générale des Eaux.

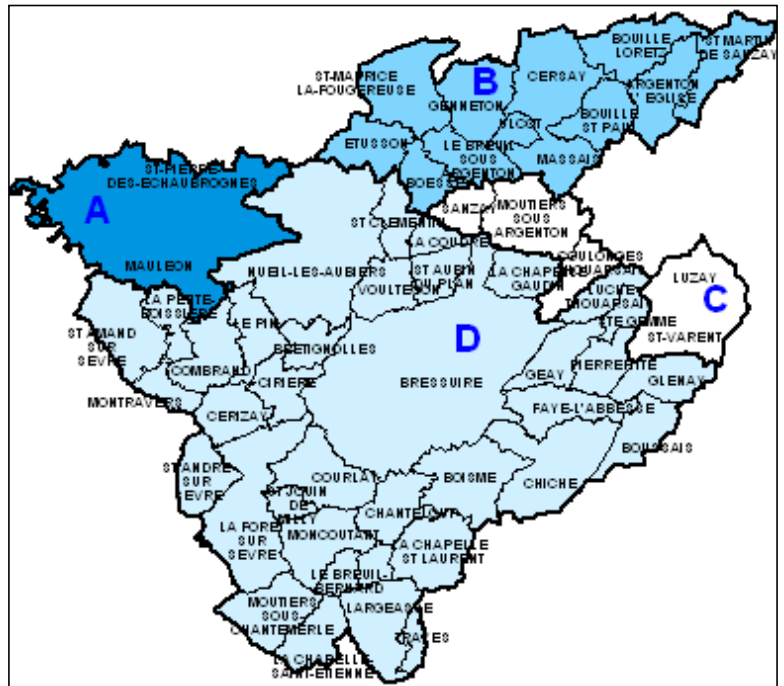
Origine de l'eau :

UDI A : L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thourel qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taizé (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et l'usine de production du Cébron (Commune de Louin).

UDI C : Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT).

UDI D : Alimentée par l'usine de production du Cébron.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation notamment les pesticides sur les différentes usines de traitements. L'usine de Taizé traite en plus les nitrates et l'eau y bénéficie d'une décarbonatation.

Contrôle : Sur l'année 2015, **148 analyses (3036 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2015	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.18	0.21	0.12	0.30	2
DURETE (TH en °F)	16	20.2	22.3	15.6	
FLUOR (en µg/l)	130	180	180	180	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	4.8	8.4	35.1	3.8	50 mg/l

- Bactériologie** ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes) pour les UDI A et C. L'UDI B a 82.1% de résultats conformes. L'UDI D a 98.1% de résultats conformes.
- Turbidité** ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2015, un seul dépassement a été observé sur l'UDI D. Aucun dépassement n'a été observé sur les autres UDI.
- Dureté** ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement douce.
- Fluor** ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.
- Nitrates** ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.
- Pesticides** ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2015 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection du laboratoire**.
- Plomb** ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2015.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr
(Onglet Poitou-Charentes / Services en ligne / Eau du robinet)